

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de GOUAIX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023**

Le vendredi neuf juin deux mil vingt-trois à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE (arrivé à 20h05 pendant les délégations du maire), Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, Mme Héléne LEONARD (départ à 20h47 à l'issue du vote du point 7), M Michel ROUSSEL (arrivé à 20h22 après l'ouverture du scrutin pour les élections sénatoriales), M. Razak IDRISOU (arrivé à 20h09 pendant les délégations du maire), M. Cédric LESAGE, formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : - Mme Stéphanie GANDOIN a donné pouvoir à M. Jean MICHOT
Mme Sandrine LEDEUX a donné pouvoir à M. Cédric LESAGE

Absent : M. Kevin REGINARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise CHANTRAIT

Date de convocation : 03/06/2023

Date d'affichage : 03/06/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2023
 - 2) Délégation du maire
 - 3) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
 - 4) Tarif des repas de la cantine scolaire – année 2023/2024
 - 5) Tarif de l'accueil périscolaire – année 2023/2024
 - 6) Tarif du centre de loisirs - année 2023/2024
 - 7) Détermination de la période de fermeture de l'accueil de loisirs et modification des horaires d'ouverture et de fermeture les mercredis et pendant les vacances d'été.
 - 8) Règlement intérieur du centre de loisirs et dossier d'inscription
- Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2023

Le procès-verbal n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

2) DELEGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes en vertu de ses délégations :

| | | |
|--------------------|--|--|
| Décision n°17/2023 | Rabattage et taillage des thuyas du tennis – entreprise Tripé paysage | Montant de la mission : 2 050,00 € HT soit 2 460,00 € TTC |
| Décision n°18/2023 | Location de jeux pour le 14 juillet – B2f animations | Montant de la mission : 1 050,00 € HT soit 1 260,00 € TTC |
| Décision n°19/2023 | Travaux cimetière mur ossuaire – entreprise Fontes-Mouret | Montant de la mission : 1 928,00 € HT soit 2 313,60 € TTC |
| Décision n°20/2023 | Remise en état de la porte coulissante des ateliers municipaux – sarl Chapotot | Montant de la mission : 535,00 € HT soit 642,00 € TTC |
| Décision n°21/2023 | Entretiens des chaudières des bâtiments communaux année 2023 – Klb | Montant de la mission : 1 742,99 € HT soit 2 091,59 € TTC |

| | | |
|--------------------|---|--------------------------------------|
| Décision n°22/2023 | Animations 13 et 14 juillet 2023 – Thierry animation | Montant de la mission : 850,00 € TTC |
|--------------------|---|--------------------------------------|

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

3) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Les conseils municipaux sont convoqués ce jour afin de désigner leurs délégués au sein du collège électoral sénatorial qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 à Melun. L'arrêté préfectoral du 10 mai 2023 fixe le nombre de délégués et de suppléants à désigner dans chaque commune du département. En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En ce qui concerne la commune de Gouaix, il faut élire 3 délégués et 3 délégués suppléants et 1 seule liste a été déposé.

A l'issue du scrutin, les membres de la liste « défense des intérêts communaux » ont été élus. Les délégués sont : Monsieur FÉNOT Jean-Paul, Madame CHANTRAIT Françoise et Monsieur GRIFFE Joël. Les délégués suppléants sont : Madame VERRIER Laure, Monsieur TAUSTE Pedro et Madame DANTIGNY Marie-Claire.

4) TARIF DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE – ANNEE 2023/2024

Monsieur le Maire informe que la commission des affaires scolaires a travaillé sur le sujet. Il a été décidé d'augmenter les tarifs.

Monsieur LESAGE précise que pour la cantine, seul le tarif inscription hors délai est augmenté. Il a également été évoqué la reconduction du contrat du prestataire cantine.

N° 77 208 23 05 35

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

| Objet | Tarifs à compter du 04/09/2023 |
|--|--------------------------------|
| Tarif normal | 4,90 € |
| Tarif inscription faite en dehors du délai de commande des repas | 6,50 € |

5) TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE 2023/2024

Monsieur LESAGE informe que la commission n'a pas augmenté le tarif de l'accueil périscolaire du matin. En revanche, le tarif du soir a été augmenté de 0,30 €.

Madame CHANTRAIT précise qu'il a été décidé de prendre notre prestataire cantine pour nous fournir les goûters du centre à compter du 10 juillet 2023.

Monsieur LESAGE rajoute qu'actuellement, il y a un problème sur la qualité des produits.

N° 77 208 23 05 36

Objet : tarif de l'accueil périscolaire – année 2023/2024

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2023/2024, comme suit :

| Service | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|--------|--------|--------|----------|
| Accueil matin | 2,70 € | 2,70 € | 2,70 € | 2,70 € |
| Accueil soir | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € |

6) TARIF DU CENTRE DE LOISIRS - ANNEE 2023/2024

Monsieur LESAGE informe que la commission n'a pas augmenté les tarifs 5 jours afin d'inciter les familles à inscrire les enfants la semaine. Pour les autres tarifs, il n'y a pas une augmentation substantielle.

N° 77 208 23 05 37

Objet : tarif du centre de loisirs - année 2023/2024

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2023/2024 comme indiqué ci-dessous
- **DIT** que les familles hors commune pourront bénéficier des tarifs identiques à ceux des habitants de Gouaix dans le cas où leur commune aura signé une convention avec la Commune de Gouaix. Dans le cas contraire, les tarifs « hors commune » s'appliqueront.
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 4 septembre 2023.

| Revenus Mensuels | Journée complète avec repas | Demi-journée sans repas | Demi-journée avec repas | Tarif réduit applicable pendant les vacances scolaires pour une semaine complète, soit 5 journées complètes |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|---|
| Jusqu'à 1 067 € | 8,15 € | 4,20 € | 6,30 € | 35,00 € |
| 1 068 € à 1 500 € | 10,90 € | 5,00 € | 6,65 € | 47,00 € |
| 1 501 € à 2 000 € | 11,50 € | 5,30 € | 7,65 € | 50,00 € |
| 2 001 € à 2 500 € | 12,25 € | 5,55 € | 8,30 € | 53,00 € |
| 2 501 € à 3 000 € | 14,00 € | 5,95 € | 8,70 € | 61,00 € |
| 3 001 € à 3 500 € | 15,15 € | 6,50 € | 9,75 € | 65,00 € |
| 3 501 € à 4 000 € | 16,20 € | 7,00 € | 10,30 € | 70,00 € |
| Plus de 4 001 € | 17,30 € | 7,60 € | 10,85 € | 74,00 € |
| Hors commune | 19,45 € | 8,65 € | 13,00 € | 83,00 € |

7) DETERMINATION DE LA PERIODE DE FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE LES MERCREDIS ET PENDANT LES VACANCES D'ETE.

Madame CHANTRAIT informe que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de fermer le centre de loisirs du 7 au 27 août 2023. De plus, la commission des affaires scolaires a décidé de réduire l'amplitude horaire d'ouverture.

Monsieur le Maire précise contrairement à ce qu'il se dit dans la commune, le centre ne ferme pas.

Monsieur LESAGE rajoute que les horaires n'ont pas été choisis par hasard. Il s'agit des horaires des grandes villes et des petites communes.

N° 77 208 23 05 38

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 12 avril 2023, le conseil municipal avait décidé de fermer l'accueil de loisirs du 07 août au 27 août 2023,

La commission des affaires scolaires souhaite également modifier les horaires d'ouverture et de fermeture pour les mercredis et les vacances d'été. Il est proposé d'ouvrir à 7h30 au lieu de 6h45 et de fermer à 18h30 au lieu de 19h15 pour l'année 2022/2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que le l'accueil de loisirs sera fermé du 07 août au 27 août 2023,
- **MODIFIE** les horaires d'ouverture et de fermeture pour les mercredis et les vacances d'été telle que définie ci-dessus.

Départ de Madame Hélène LEONARD

8) REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS ET DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame CHANTRAIT informe que les horaires de l'accueil périscolaire ont été modifiés. Les dossiers sont à retourner à la mairie.

Monsieur LESAGE précise que les horaires ont été basés sur les remontées.

N° 77 208 23 05 39

Vu la commission des affaires scolaires du 27 mai 2023,

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire et de la cantine proposé par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit règlement pour l'année 2023/2024,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à le signer.

oooOooo

QUESTIONS DIVERSES

Epicerie

Monsieur le Maire informe que la signature du bail pour la location de l'épicerie aura lieu le 16 juin 2023.

Abris bus

Monsieur le Maire informe que les travaux pour les 2 abris bus sont en cours.

Ru

Monsieur le Maire informe que suite à un appel du syndicat de rivière, le ru va être débouché. La responsabilité de la société Duc a été reconnue. Un saule pousse au milieu du ruisseau.

SICA

Monsieur le Maire informe qu'une promesse de vente devrait être signée. Il y a eu le feu au 1^{er} étage. La vidéoprotection a disparu et de temps en temps il y a une voiture d'une entreprise de gardiennage.

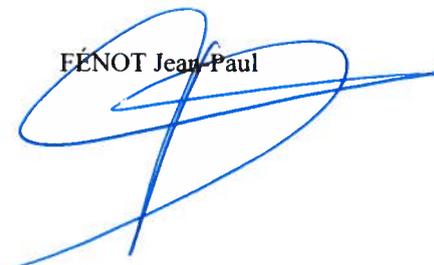
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

La secrétaire



CHANTRAIT Françoise

Le Maire



FÉNOT Jean-Paul